

Buc, le 4 janvier 2023

Veuillez trouver ci-après la contribution de l'association A.P.A.C.H. à l'enquête publique portant sur l'extension du cimetière de Buc

Il semble que les travaux aient déjà été réalisés au cours du mandat précédent sans recourir à la procédure réglementaire. Il s'agirait donc aujourd'hui d'une régularisation.

L'Association n'a pas de remarque particulière à formuler quant à la localisation de l'extension qui est cohérente avec la localisation du cimetière actuel.

Un grillage de clôture plastifié blanc nous paraît moins adapté qu'un grillage vert qui se fera plus rapidement oublier dans la végétation. Même remarque pour les portails.

La nouvelle allée d'accès à l'extension en contrebas depuis le parking des tennis pourrait être prolongée vers l'est afin de donner également un accès plus direct à pied à la mairie.

Concernant les documents joints à l'enquête :

On ne trouve aucune mention au fait que le terrain concerné se trouve en site inscrit au titre des paysages. Les aménagements qui y sont projetés sont soumis à la procédure et à la protection qui s'y rapportent.

Dans le rapport de l'hydrogéologue joint au dossier, la présence de l'école du Pré Saint-Jean est bien mentionnée au nord du terrain mais pas celle du gymnase.

Le rapport UNISOL fait référence (p.9) à une carte des ouvrages souterrains établie par le BRGM qui mentionne deux forages à peu près au niveau de la rue Jules de la Boulinière. La nature de ces deux forages peut-elle être précisée ? Par ailleurs, cette même carte ne mentionne aucune source alors que leur repérage figure dans la légende de la carte et que nous savons qu'elles sont en grand nombre dans le secteur identifié.

<u>En ce qui concerne la gestion des eaux de ruissellement</u>, il est proposé de les détourner des tombes en les captant en amont, perpendiculairement à la pente.

UNISOL prévoit de les connecter au réseau d'eaux pluviales qui devrait être dimensionné pour ce faire. Mais, les nouvelles dispositions du SAGE de la Bièvre préconisent une rétention-infiltration à la parcelle en évitant le renvoi dans les réseaux. Quelles sont les dispositions prises pour ce faire ? Une des préoccupations de l'ARS est d'éviter toute pollution de la nappe par infiltration d'eau qui aurait été en contact avec les tombes mais cela ne concerne pas les eaux arrivant de l'amont du cimetière actuel.

L'extension devrait être l'occasion de régler le problème de l'écoulement de l'eau sur l'ensemble comprenant également le cimetière actuel.

Pour le conseil d'administration A.Fastré Présidente